

LES AVANCÉES DE LA PHASE 1

Le 8 juillet 2015, le Conseil du STIF a validé l'Avant-Projet de la phase 1 ainsi que la convention de financement représentant un investissement de 21,6 millions d'euros qui permettra de mener les études détaillées dites de Projet (PRO) et de préparer la consultation des entreprises qui interviendront pour les travaux.

Ces études sont l'aboutissement des réflexions menées depuis l'enquête publique, en particulier sur l'insertion

paysagère et environnementale, en concertation avec les acteurs du territoire. Elles constituent une étape importante avant **le lancement des travaux préparatoires, fin 2016.**

Afin d'identifier précisément les parcelles concernées par les emprises du projet et des travaux, **une enquête parcellaire** est réalisée du 15 octobre au 14 novembre 2015. Les propriétaires concernés sont informés individuellement des modalités de l'enquête.



Station Camp des Loges - Intention d'aménagement

Les étapes de la Tangentielle Ouest

PHASE 1 SAINT-GERMAIN RER A / SAINT-CYR RER C

2008
Concertation préalable

Avril 2012
Approbation du bilan de concertation

Décembre 2012
Approbation du dossier d'enquête publique

Juin/Juillet 2013
Enquête publique

Décembre 2013
Déclaration de projet

Février 2014
Déclaration d'utilité publique

2015/2016
Études détaillées

Horizon 2016*
Début des travaux

PHASE 2 SAINT-GERMAIN GC / ACHÈRES-VILLE RER A

Décembre 2012
Approbation du DOCP actualisé

Avril/Mai 2013 Concertation préalable

Octobre 2013 Approbation du bilan de concertation

Décembre 2013 Approbation du dossier d'enquête publique

Juin/Juillet 2014 Enquête publique

Février 2015 Délibération du Conseil du STIF sur la poursuite des études sur la variante urbaine

2015/2016 Études complémentaires relatives à un tracé urbain dans Poissy

Octobre 2015 Approbation du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales complémentaire par le Conseil du STIF

1^{er} semestre 2016
Concertation complémentaire sur la variante urbaine à Poissy

2017
Enquête publique complémentaire

* Sous réserve de l'obtention des financements et des autorisations administratives nécessaires.

LES ACTEURS DU PROJET

Les maîtres d'ouvrage



Les financeurs Études et travaux



Matériel roulant et exploitation



* La RATP assure la maîtrise d'ouvrage du couloir de correspondance à Saint-Germain RER dans le cadre de la phase 1.

Pour en savoir plus :

www.tangentielleouest.fr



PARTENAIRES | Novembre 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique

Tangentielle Ouest

Numéro 4

Novembre 2015

Lettre d'information

TANGENTIELLE OUEST : UN NOUVEAU TRACÉ PAR POISSY PROPOSÉ POUR LA PHASE 2

Suite aux échanges et aux conclusions de l'enquête publique de la Tangentielle Ouest phase 2, qui s'est tenue du 16 juin au 26 juillet 2014, les porteurs du projet ont réalisé des études complémentaires sur la faisabilité et l'opportunité d'un **tracé urbain à Poissy, afin de connecter la future ligne Tangentielle Ouest à la gare de Poissy RER.**

Ces études démontrent qu'un tracé urbain dans Poissy renforce l'opportunité du projet en termes de desserte et de trafic voyageurs. Le tracé urbain permet en effet de **mieux desservir le centre-ville de Poissy** et d'offrir **une correspondance nouvelle en gare de Poissy RER avec le RER A, la ligne J du Transilien, et le RER E** dans le cadre de son prolongement futur à l'ouest.

La gare RER de Poissy



© Ville de Poissy - 2015

Tenant compte des études réalisées, le Conseil du STIF du 7 octobre 2015 a approuvé le **Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales complémentaire** de la phase 2 de la Tangentielle Ouest, sur la base du nouveau tracé urbain dans Poissy. Ce dossier constitue le support d'une **nouvelle phase de concertation, envisagée au premier semestre 2016** sur les évolutions du tracé. Les études se poursuivent par ailleurs en vue d'une **enquête publique complémentaire sur ce nouveau tracé en 2017.**

www.tangentielleouest.fr



LES ÉVOLUTIONS DE LA PHASE 2

Une desserte renforcée de Poissy

La phase 2 de la Tangentielle Ouest, intégrant un tracé urbain par Poissy, permettra :

-  **une correspondance en gare de Poissy RER** entre la Tangentielle Ouest et la ligne A du RER, la ligne J du Transilien et le projet de prolongement du RER E à l'Ouest ;
-  **un accompagnement renforcé du développement urbain** de Poissy et la desserte de plusieurs projets urbains tels que le quartier Rouget de Lisle (ex ZAC Eoles) mais aussi de quartiers existants comme Saint-Exupéry ;
-  **une meilleure desserte**, avec 37 000 habitants et emplois situés à moins d'1 km des stations de la variante urbaine.

Une attention particulière est portée à l'insertion de ce nouveau tracé s'inscrivant dans un secteur plus contraint. Dès l'automne 2014, les études portant sur l'intégration du tracé dans Poissy ont mobilisé les porteurs de projet, en concertation étroite avec les collectivités du territoire. Ces études se poursuivront tout au long de l'année 2016.

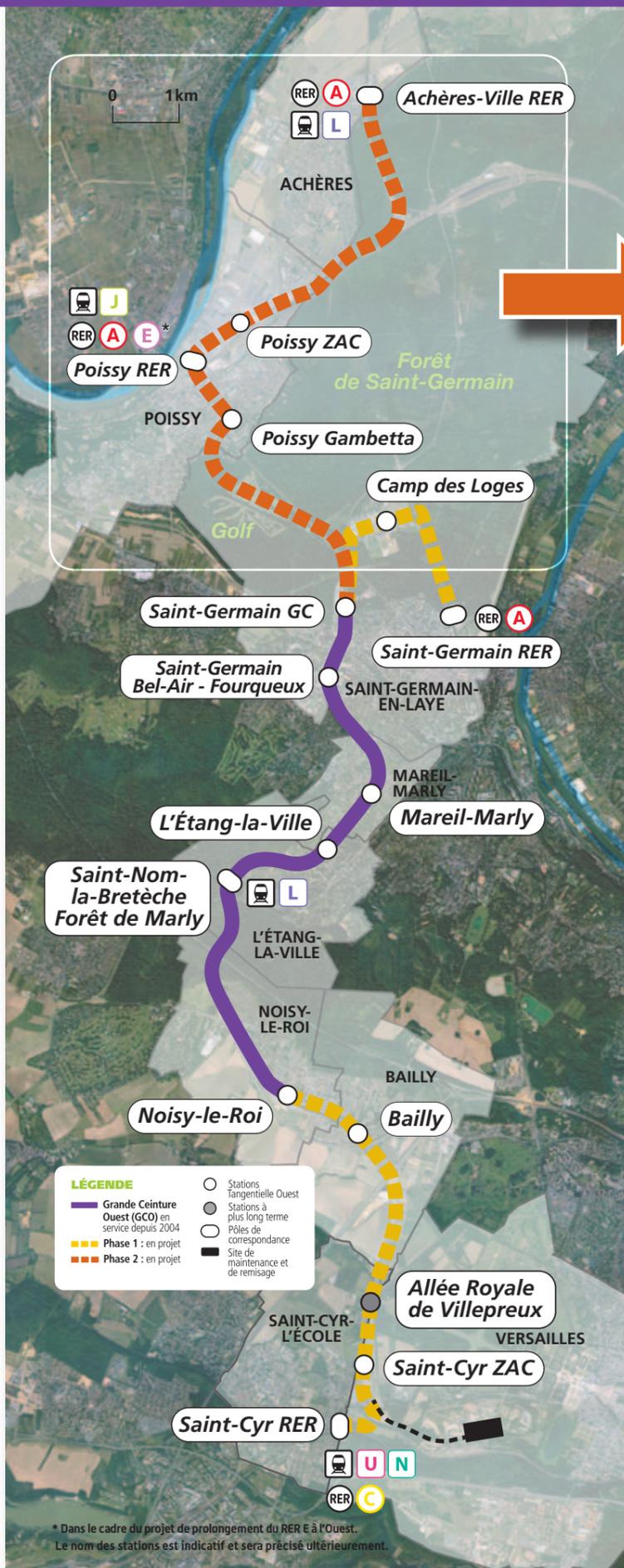
Une concertation complémentaire en 2016

Compte tenu des évolutions proposées pour le tracé, les porteurs de projet souhaitent engager **une nouvelle phase de dialogue début 2016** afin de recueillir l'avis du public sur la variante urbaine à l'étude, et échanger sur les thématiques liées à celle-ci : l'insertion urbaine, les correspondances, le positionnement des stations, le partage de la voirie, etc.

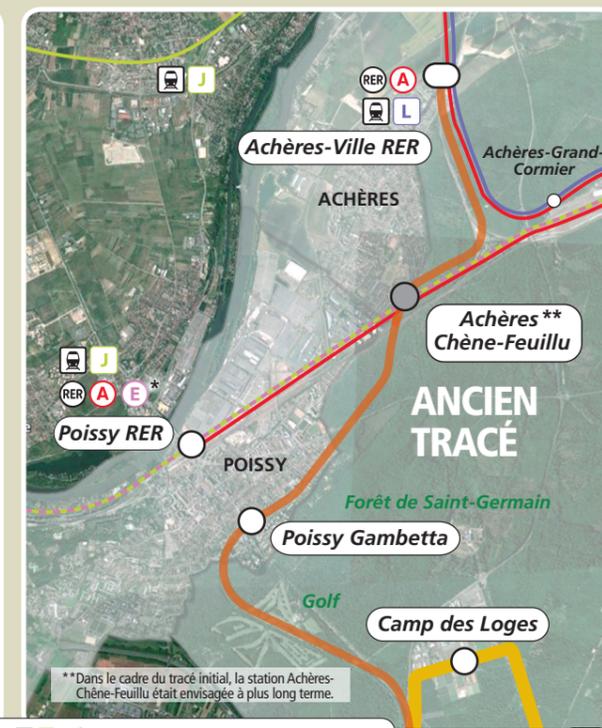
Suite à cette phase de concertation complémentaire et aux études approfondies sur le nouveau tracé, une enquête publique complémentaire sera organisée en 2017. Celle-ci portera notamment sur l'opportunité du tracé urbain dans Poissy au regard de ses impacts et de ses bénéfices par rapport au tracé initial.

Rendez-vous en 2016 pour participer à la concertation complémentaire, organisée sur les communes de Saint-Germain-en-Laye, Poissy et Achères. Vous trouverez prochainement toutes les informations sur la concertation complémentaire en ligne sur le site internet du projet. Consultez dès à présent le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales complémentaire de la phase 2.

www.tangentielleouest.fr



Un tracé urbain par Poissy



1 Entre la station de Saint-Germain GC et le sud de Poissy, la Tangentielle Ouest emprunte les voies actuelles de la Grande Ceinture. Le projet initial n'a pas été modifié.

La Tangentielle Ouest traverse le golf de Saint-Germain, avec la suppression des trois passages à niveau existants. Le franchissement des voies par les golfeurs sera maintenu par l'aménagement de passages piétons dénivelés, en concertation avec la direction du golf.

2 Entre le sud de Poissy et le secteur du « Chêne Feuillu », dans le cadre du nouveau tracé urbain, le tram-train emprunte une plateforme nouvelle de type tramway en traversant la ville de Poissy.

Trois stations sont créées sur cette section : une première sur l'avenue de Versailles afin de desservir le quartier de la Bruyère, une deuxième, au sud de la place de l'Europe à proximité de la

gare de Poissy RER, et une dernière, créée sur la rue Saint Sébastien, près du futur quartier Rouget de Lisle et du quartier de Saint-Exupéry. La station Achères-Chêne-Feuillu, envisagée dans le tracé ferroviaire initial à plus long terme, est supprimée dans le cadre du tracé urbain. En effet, la correspondance avec le RER A, la ligne J et le futur RER E est assurée en gare de Poissy RER.

3 À partir du secteur du « Chêne-Feuillu », la Tangentielle Ouest poursuit son chemin pour rejoindre Achères-Ville RER. Le tracé dessert ainsi le quartier de la gare et les projets urbains tels que la ZAC de la Petite Arche. Le terminus à Achères-Ville RER s'insère à l'est des voies ferrées. Suite aux recommandations formulées par la commission d'enquête, les études complémentaires permettront d'approfondir l'insertion urbaine à l'arrivée à Achères-Ville RER en vue d'assurer une bonne gestion des modes piétons et cycles.

